

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 7 septembre 2020

Convocation du 02 septembre 2020

Présent(e)s : M. Umberto CHETTA, Mme Chantale VIGOT, M. Vincent DUPASQUIER, M. Gérard PRANOVI, Mme Laurence BON, M. René BONNIN, M. Stéphane KLONOWSKI, M. Dominique LAMBERT, M. Frédéric MACHURET, Mme Éliane TOMAS.

Absent excusé : M. Emmanuel DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Frédéric MACHURET

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

III. DELIBERATION N°25/2020 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL 2020

| Article | Fonctionnement | | Investissement | |
|--------------|----------------|----------|----------------|-----------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| 1332 | | | 6 279.40€ | |
| 1342 | | | | 6 279.40€ |
| 2158 | | | 499.00€ | |
| 21578 | | | 477.00€ | |
| 10226 | | | | 976.00€ |
| TOTAL | | | 7 255.40€ | 7 255.40€ |

III. DELIBERATION N°26/2020 : MARCHE PUBLIC DE L'EGLISE DE PREMEAUX

Vu la délibération n°03-2020 du 21 janvier 2020 approuvant le projet de restauration de l'église de Premeaux. La consultation aura lieu du 15.09.2020 au 16.10.2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le maire à engager une consultation dans le cadre du code des marchés publics afin de retenir les entreprises chargées de la réalisation du projet et du recrutement d'un maître d'œuvre.

IV. DELIBERATION N°27/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION REFECTION MAIRIE / SALLE DES FETES 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de rénovation de la mairie et de la salle des fêtes pour un montant de 11 561.21€ HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets, Village Côte d'Or
- définit le plan de financement suivant :

| Aide concernée | Sollicitée ou déjà attribuée | Montant de la dépense éligible | Pourcentage | Montant de l'aide |
|--------------------|------------------------------|--------------------------------|-------------|-------------------|
| DETR | | | % | |
| CD | Sollicitée | 11 561.21€ | 50% | 5 000.00€ |
| CRB | | | % | |
| Autre (à préciser) | | | % | |
| Total des aides | | | % | 5 000.00€ |
| | | | | |
| Autofinancement | | | % | 6 561.21€ |

- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune 2021,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale de la mairie et de la salle des fêtes.

V. DELIBERATION N°28/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION EGLISE DE PREMEAUX 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de réfection de l'église de Premeaux pour un montant de 23 687.31€ HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets, Patrimoine culturel
- définit le plan de financement suivant :

| Aide concernée | Sollicitée ou déjà attribuée | Montant de la dépense éligible | Pourcentage | Montant de l'aide |
|--------------------|------------------------------|--------------------------------|-------------|-------------------|
| DETR | | | % | |
| CD | Sollicitée | 23 687.31€ | 30% | 7 106.19€ |
| CRB | | | % | |
| Autre (à préciser) | | | % | |
| Total des aides | | | % | 7 106.19€ |
| | | | | |
| Autofinancement | | | % | 16 581.12€ |

- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune 2021,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- atteste de la propriété communale de l'église de Premeaux.

VI. DELIBERATION N°29/2020 : DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE ROUTE DE NUITS-ST-GEORGES 2021

Le Maire présente aux conseillers municipaux le programme de voirie 2021 : installation de bordures CC1 sur une partie de la route de Nuits-Saint-Georges et création d'un réseau pour l'évacuation des eaux pluviales dans le fossé. Le montant total des travaux s'élève à la somme de 24 000 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement de caniveaux sur la route de Nuits-Saint-Georges pour un montant de 20 000 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets Voirie,
- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget communal 2021,
- certifie que les travaux portent sur une voie communale
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- définit le plan de financement suivant :

| Aide concernée | Sollicitée ou déjà attribuée | Montant de la dépense éligible | Pourcentage | Montant de l'aide |
|-----------------------|--|--------------------------------|-------------|-------------------|
| APPEL A PROJET VOIRIE | <input checked="" type="checkbox"/> sollicitée | 20 000 € HT | 50 % max | 10 000 € |

| | | | | |
|-------------------------------------|---|--|--------------------------|----------|
| AMENDES DE POLICE | <input type="checkbox"/> sollicitée | | % | |
| DETR | <input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée | | % | |
| Autre : | <input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée | | % | |
| TOTAL DES AIDES | | | % | 10 000 € |
| | | | | |
| Autofinancement du maître d'ouvrage | | | 50 % (minimum de 20%) | 10 000 € |

VII. DELIBERATION N°30/2020 : RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 22 juin 2017 concernant le poste d'agent technique chargé du nettoyage des locaux.

Le Maire propose de recruter un agent sur un contrat conformément à l'article 3 alinéa 4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié et pour une durée de 3 ans qui percevra une indemnité correspondant à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le maire à recruter un agent correspondant aux critères mentionnés ci-dessus.

Questions diverses :

- Baux emphytéotiques :

La commune a contacté un propriétaire dans le but de contracter un bail emphytéotique pour créer une aire de jeux et un coin pique-nique.

La commune a également contacté un autre propriétaire pour un second bail emphytéotique dans le but de faire une location de jardin.

La séance est levée à 20h30